

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT UN NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION

Les banques françaises se mobilisent pour mettre en œuvre la 3^{ème} directive sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. La formation des collaborateurs bancaires est primordiale pour une lutte efficace.

MOBILISATION

Le bénéfice net global des cinq principaux groupes bancaires français a atteint près de 11 milliards d'euros pour l'exercice 2009. Le modèle de banque globale dans le cadre d'une supervision efficace a ainsi fait ses preuves en France malgré un contexte économique difficile. Le tier one qui est en moyenne de 10% montre également la solidité des banques françaises.

La qualité de leurs fonds propres leur permet de financer l'économie française. Cela a été le cas en 2009 : malgré la baisse de l'activité économique, les crédits à l'économie ont progressé en France contrairement à ce qui s'est passé dans les principaux pays voisins qui ont connu des baisses d'encours de crédit.

Les banques françaises continueront à se mobiliser en 2010 pour financer les projets de leurs clients. Il faut aussi préserver la capacité des banques à prêter dans le futur et pour cela, veiller à ce que la future réglementation prudentielle n'ait pas d'impact négatif sur le modèle de financement de l'économie en Europe.

Le dernier texte d'application concernant la transposition de la 3^e directive relative à la lutte contre le blanchiment est paru en janvier 2010. Il complète l'ordonnance du 30 janvier 2009 et les différents textes d'application publiés en 2009 qui déclinent les obligations des institutions financières, notamment leurs obligations de vigilance et de déclaration.

Les deux changements majeurs dans la lutte contre l'argent sale et les financements illicites introduits par cette 3^e directive résident dans la déclinaison du principe d'une approche différenciée en fonction des risques et dans l'extension du champ de l'infraction soumise à déclaration. Il recouvre dorénavant toutes les infractions passibles d'une peine de prison supérieure à un an et notamment la fraude fiscale, le travail clandestin, le vol, l'escroquerie...

Un dispositif de formation commun à l'ensemble de la profession

Les banques se mobilisent forte-

ment pour mettre en conformité leur organisation interne et former leurs collaborateurs. Ainsi, en février 2010, la FBF a lancé conjointement avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) un nouvel outil commun de formation à la lutte contre le blanchiment, avec le concours de Tracfin et de l'AMAFI et le soutien de la Commission bancaire. Il intègre les nouvelles obligations issues de la 3^e directive et est destiné à l'ensemble des collaborateurs des banques et des institutions financières.

Le nouveau dispositif est le fruit du travail de plus de 70 collaborateurs des différents établissements et organismes participant au projet, tous spécialistes soit de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme soit de la formation professionnelle. Il remplace le kit de formation de 2003 qui – actualisé à deux repri-

... / ...

3 questions à
Ariane Obolensky,
Directrice générale de la FBF

ses – a permis de former près de 400 000 collaborateurs.

Le nouvel outil est conçu sur un mode participatif : chaque utilisateur est invité à résoudre de manière interactive les cas qui lui sont proposés. Il est modulable et s'adapte à tous les types d'organisation, à chaque ligne de métiers et aux différents niveaux d'expérience. Évolutif, il pourra être revu en fonction des besoins.

De nouvelles obligations de vigilance envers les clients

Depuis le mois de septembre 2009, les banques appliquent les nouvelles obligations de vigilance à leur clientèle. Les éléments d'information qui peuvent être recueillis pendant toute la durée de la relation d'affaires sont précisés par l'arrêté du 2 septembre 2009.

■ **Lors de l'ouverture d'un compte :** Pour ouvrir un compte, la banque demande à son client de justifier de son identité et de son domicile. La banque recueille également toute information qui lui paraît pertinente pour mieux connaître le client, comprendre ses intentions, et lutter efficacement contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Pour prendre en compte la situation professionnelle et financière du client, elle a besoin notamment de connaître son activité, sa résidence fiscale, le montant et la provenance de ses revenus ainsi que la composition et l'étendue de son patrimoine. Les banques peuvent ainsi demander le certificat d'imposition ou de non im-

sition, la déclaration de revenus, les derniers bulletins de salaire ou le récapitulatif de l'organisme qui verse une pension ou des allocations.

■ **Lors d'une opération :** Quand elle réalise une opération pour le compte d'un client, la banque est ensuite tenue de s'assurer qu'elle est cohérente avec la connaissance qu'elle a de ce client et de son environnement, et cela pendant toute la durée de la relation d'affaires, comme le rappelle l'arrêté du 2 septembre. L'efficacité de cette vigilance repose pour beaucoup sur l'actualisation des informations de la clientèle. La banque est donc en droit de demander à ses clients de mettre à jour les données et les documents les concernant.

■ **Un mini-guide explicatif :** La FBF a publié en mars 2009 un mini-guide afin d'expliquer aux clients pourquoi et comment les banques font des contrôles. Il a été mis à jour en octobre 2009 en fonction des derniers textes publiés, et est téléchargeable sur les sites fbf.fr et lesclesdelabanque.com.

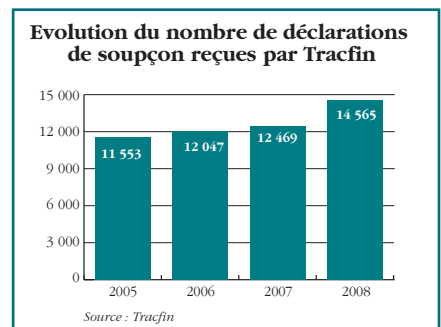
Des obligations de déclaration précisées pour une action plus pertinente

La FBF a travaillé avec les autorités publiques à une vision la plus efficace et pragmatique possible du dispositif de lutte anti-blanchiment malgré l'extension du champ de la déclaration de soupçon. A titre d'exemple, en

matière de fraude fiscale, l'ordonnance prévoit que les banques ne fassent une déclaration que si deux conditions sont remplies : avoir un soupçon sur l'opération et être en présence d'un indicateur de blanchiment de fraude fiscale. La liste des indicateurs publiée dans le décret du 16 juillet 2009 permet aux établissements de se concentrer sur les situations présentant le plus de risques et de cibler la grande fraude fiscale (utilisation d'une société écran, vente d'un bien immobilier à un prix manifestement inférieur à ceux du marché...)

De même, pour répondre à la demande des professionnels, la Commission bancaire et Tracfin ont publié en décembre 2009 des lignes directrices conjointes sur la déclaration de soupçon afin de faciliter la compréhension par les banques du nouveau dispositif. Elles explicitent les textes sur la détection des anomalies et les modalités de déclaration, par exemple. La FBF a contribué activement à la concertation de Place préalable.

Le dispositif français de lutte contre le blanchiment est actuellement évalué par le GAFI qui devrait publier son rapport en octobre 2010. ■



3 QUESTIONS À ARIANE OBOLENSKY

Directrice générale de la Fédération Bancaire Française

Les banques poursuivent l'accompagnement des PME en 2010

1. Quel bilan peut-on faire des crédits octroyés en 2009 ?

Le bilan est largement positif : malgré un contexte difficile, la forte mobilisation des principales banques françaises sur le terrain leur a permis de financer l'économie conformément aux objectifs fixés fin 2008.

La croissance de l'encours de crédit des groupes bancaires ayant signé une convention avec l'Etat a été de +2,7 % en 2009, selon le ministère de l'Économie. L'objectif de 3 % d'augmentation de l'encours global de crédit est même dépassé si l'on tient compte du recours très élevé des grandes entreprises aux marchés : le financement total de l'économie assuré à travers le système financier (crédits plus émissions) a augmenté de 4,1 %. Et ce alors même que l'activité économique a été bien moins favorable que prévu puisque la croissance du PIB en 2009 est inférieure de 3 points à la prévision officielle de l'automne 2008 (- 2,25 % contre 1 %).

Grâce aux efforts des banques, la France se situe au meilleur rang dans la zone euro en termes d'octroi de crédit tant pour les ménages que pour les entreprises, selon la BCE (*voir page 4*). Une récente enquête de la BCE mon-

tre qu'en France, 83 % des entreprises ont obtenu l'intégralité des crédits demandés au deuxième semestre 2009, soit le plus fort taux en Europe.

Rappelons toutefois que le besoin de crédit reste largement dépendant de la situation économique et des prévisions d'activité des dirigeants d'entreprise. Le dernier baromètre d'OSEO auprès des PME confirme le recul de la demande comme principal frein à leurs investissements.

2. Les banques prennent de nouvelles initiatives envers les TPE/PME. Lesquelles ?

En 2010, les banques françaises continuent à se mobiliser pour financer les TPE/PME.

Elles mettent à leur disposition une enveloppe de 38 milliards d'euros sous forme de nouveaux crédits de moyen et long terme afin de financer leurs projets d'investissement. Cet engagement est complété par une enveloppe d'autorisations de crédits à court terme de 58 milliards d'euros pour les TPE/PME. Au total, 96 milliards d'euros de crédit sont mis à disposition en 2010, soit une augmentation de plus de 3 % par rapport à 2009.

Pour répondre à l'attente des chefs d'entreprise, les banques françaises ont également rappelé leur objectif de répondre dans un délai de 15 jours aux demandes de financements de besoins courants dès que le dossier reçu est complet.

3. Vous êtes inquiets des impacts de la réglementation prudentielle sur le financement.

En effet, nous avons tenu à alerter le ministre de l'Économie et le Président de la République sur la menace pour le financement de l'économie que représenteraient les futures règles du Comité de Bâle – tant en termes de fonds propres que de liquidité – si elles ne sont pas amendées.

Les banques françaises ont actuellement la capacité d'accompagner leurs clients grâce à la qualité de leurs fonds propres. Il est crucial de s'assurer que la future réglementation n'empêche pas les banques françaises d'assumer leur rôle d'inter-

La France se situe au meilleur rang dans la zone euro en termes d'octroi de crédit

médiation et de transformation, rôle qui leur permet aujourd'hui de contribuer pour les deux tiers au financement de l'économie. Les propositions de Bâle ne doivent pas remettre en cause un

modèle de financement qui s'est, au demeurant, révélé solide pendant la crise. Aux Etats-Unis, l'enjeu est différent : les entreprises se financent davantage sur les marchés. ■

Voir les graphiques BCE en page 4

Le chiffre du mois

4,8 %

C'est la contribution des sociétés financières* à la valeur ajoutée totale en France, en moyenne, sur la période 1995-2008. Ce chiffre est assez stable sur la période. Il est comparable à celui observé pour l'ensemble de la zone euro. Il est plus élevé qu'en Allemagne (4,2%), mais moindre qu'au Royaume-Uni (6,6 %). *Source : Insee, février 2010*

* banques, sociétés d'assurance, entreprises d'investissement et organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)...

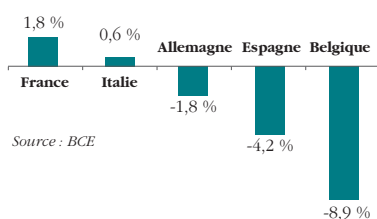
La FBF innove avec un guide pour aider les familles à mieux maîtriser leur budget

Dans le cadre de son programme d'éducation financière « Les Clés de la Banque », la FBF lance un guide réalisé en partenariat avec des spécialistes de l'accompagnement social. Pour aider chaque famille à préserver l'équilibre de son budget, ce guide contient les conseils utiles pour bien suivre ses recettes et ses dépenses, pour faire des prévisions et pour en suivre les réalisations. Il apporte des pistes concrètes pour faire des économies sur chaque ligne de son budget à travers 18 fiches. La FBF propose ainsi un véritable guide de la consommation domestique. La publication de ce guide vient épauler l'initiative prise récemment par les banques pour généraliser la diffusion du microcrédit personnel accompagné. En effet, pour bénéficier de ce type de crédit, le demandeur devra s'adresser à un accompagnateur social. Le guide pourra servir de support à l'analyse de la situation budgétaire qui sera effectuée afin d'évaluer la faisabilité de l'opération.

Télécharger le guide sur www.fbf.fr et www.lesclesdelabanque.com. ■

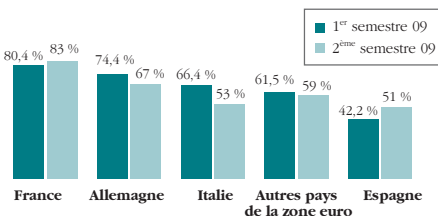
Crédit aux entreprises : les banques françaises au-dessus de la zone euro

Évolution des crédits aux ménages et aux sociétés non financières
décembre 2008 / décembre 2009



Source : BCE

Part des entreprises qui ont obtenu l'intégralité des crédits demandés dans les 6 derniers mois



Source : European Commission/ECB Survey on the access to finance of SMEs

Le comité exécutif de la FBF à la rencontre de députés européens à Strasbourg

En février, plusieurs membres du comité exécutif de la FBF ont rencontré une vingtaine de députés européens à Strasbourg. Ils ont expliqué les orientations des banques françaises sur les principaux dossiers européens et internationaux et ont répondu à leurs questions.

Concernant les propositions du Comité de Bâle, si la FBF n'est pas contre un relèvement des fonds propres s'agissant de certaines activités de trading, elle s'inquiète de l'effet cumulé des mesures sur le financement de l'économie. Pour les réformes post-crise, la FBF a insisté sur la nécessité de règles de concurrence équitables entre les Etats-Unis et l'Europe. ■

“ Ils ont dit ,”

Baudouin Prot, président de la FBF. Sur le plan de financement de l'économie

“Ce plan est un grand succès pour l'économie française puisque d'une part, en matière de finances publiques, ce plan - et c'est une exception mondiale - a rapporté aux finances publiques 2 milliards d'euros et d'autre part, il a eu une grande efficacité dans la distribution de crédit.”

RTL, 5 mars 2010

Publication mensuelle de la Fédération Bancaire Française,
Direction de l'Information et des Relations extérieures

18, rue La Fayette, 75440 Paris cedex 09
tél. 01 48 00 50 09 - fax : 01 48 00 50 10 - www.fbf.fr
Membre de l'UJF - Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2010, ISSN 0224-9375

Directeur de publication : Ariane Obolensky
Directeur délégué de publication : Valérie Ohannessian
Rédacteur en chef : Colette Cova
Rédaction : Léniaig Kerjean
Maquette : Olivier Lhomme

